COLLEGE ST JOSEPH DERVAL

Derval, le 14 septembre 2020

Séjour Alpes Mars 2021

Réf : G23-09/2020

Madame, Monsieur,

Durant la réunion de rentrée 5ème, je vous ai présenté succinctement le séjour au ski qui se déroulera du 21 au 27 mars 2021 à Orcières dans les Alpes.

Au-delà de son intérêt pédagogique, ce séjour va nous permettre de partager des moments forts, en dehors du cadre scolaire, de découvrir ou redécouvrir nos élèves avec un regard nouveau. C'est aussi l'occasion de développer des rapports de confiance et de reconnaissance mutuelle.

Ainsi durant ce séjour, nous y pratiquerons 16 heures de ski, dont 12 heures encadrées par l'ESF. Il entre dans le cadre d'une activité EPS et pourra être choisi aux épreuves orales du DNB en 3ème.

Nous ne pouvons accueillir qu'un effectif maximum de 48 élèves. Si la demande est supérieure au nombre de places disponibles, alors nous devrons sélectionner les élèves en fonction de 3 critères : l'investissement en cours d'EPS, le comportement général dans l'établissement et l'ordre d'arrivée des coupons.

Pour ces 6 jours à la montagne, le coût sera au maximum de **475€**. Cela comprend le transport, l'hébergement, la restauration, le forfait ski, la location du matériel et les 12 heures de cours ESF. Conscients que cela peut présenter un effort important, nous vous proposons plusieurs types de paiement (cf. bulletin d'inscription).

Cordialement ,

M. Fleurie, responsable du séjour
Mme Dauloudet, Directrice
et l'Equipe Enseignante

19, rue de Rennes - 44590 DERVAL ☎ 02 40 07 71 47
comptabilite@stjoderval.fr

COLLEGE ST JOSEPH DERVAL

Bulletin d'inscription

A remettre au professeur principal pour le lundi 21 septembre 2020 au plus tard

Alpes 2021

M et/ou Mme .....

Responsable(s) de l'élève : .....en classe de .....

☐ Souhaitons inscrire notre enfant au séjour ALPES 2021 et versons un chèque de 75€ pour confirmer son inscription (chèque encaissé le 10/10/2020).

REGLEMENT DU SEJOUR

○ Nous avons opté pour le prélèvement automatique pour régler les frais de scolarité et choisissons la même formule pour payer le voyage. De ce fait, nous autorisons le collège à prélever la somme de **50€** supplémentaires chaque mois d'octobre à mai 2021 (8 échéances).

○ Nous préférons le règlement par chèques en 5 échéances. Pour confirmer cette option, **nous transmettons dès maintenant au collège 5 chèques** :

- 75 € pour confirmation de l'inscription encaissés le 10 octobre 2020
- 100 € encaissés le 10 novembre 2020
- 100 € encaissés le 10 janvier 2021
- 100 € encaissés le 10 février 2021
- 100 € encaissés le 10 mars 2021

A ..... Le .....

Signature :